

ANNEXE I

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE

Concours de 1^{er} Cor solo

6 et 7 février 2024

DATE DU CONCOURS : 6 et 7 février 2024

EMPLOI OFFERT : 1 poste de cor soliste pour l'Orchestre National de France

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 22/01/2024 (Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE (Barème au 1er mai 2017) : 56 567,68 € puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION : A convenir

INFORMATIONS A REPENDRE AU CONTRAT :

- Titre : Cor solo pour l'Orchestre National de France
- Catégorie d'emploi : Super Soliste
- Instruments : Cor
- Intitulé de poste : Cor solo.
- Clause particulière : Les deux super-solistes doivent jouer ensemble en cas de nomenclature égale ou supérieure à 7, ou en cas de double orchestre.

ANNEXE II – PROGRAMME

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE Concours de 1^{er} Cor solo 6 et 7 février 2024
--

1^{er} Tour avec accompagnement de piano (derrière paravent)

- **MOZART**, Concerto pour cor n°4, K.495 - 1^{er} mouvement sans cadence
- **STRAUSS**, Till Eulenspiegel – début
- **RAVEL**, Pavane pour une Infante défunte

2^{ème} Tour avec accompagnement de piano (sans paravent)

- **STRAUSS**, Concerto n°1 – 1^{er} mouvement

Finale (ordre libre)

- **RAVEL**, Concerto en sol – 1^{er} mouvement
- **HAYDN**, Symphonie n°65
- **BEETHOVEN**, Symphonie n°6 – 3^{ème}, 4^{ème} mouvement
- **TCHAIKOVSKI**, Symphonie n°5 – 2^{ème} mouvement
- **MALHER**, Symphonie n°5 – Scherzo (corno obligato)
- **BRUCKNER**, Symphonie n°4 – 1^{er} mouvement, Scherzo
- **STRAUSS**, « Une vie de Héros » - extraits
- **MENDELSSOHN**, « Songe d'une nuit d'été » - première moitié
- **SCHOENBERG**, Kammer-symphonie Op. 9 – extraits
- **WAGNER**, « Appel Siegfried »

INFORMATION

- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le-la candidat-e. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.